

# PRESENTATION DU PREMIER PRESIDENT MICHAEL JANAS

## Audience Solennelle de la Cour d'Appel de Basse-Terre

du 26 janvier 2024

Monsieur le premier président,

Le moment est maintenant venu de vous présenter à l'assemblée et de faire plus amplement votre connaissance.

La richesse de votre parcours mais aussi l'impatience légitime de l'auditoire à l'égard de votre première prise de parole m'ont conduite à renoncer à l'exhaustivité et à choisir une présentation impressionniste mettant en valeur les aspects les plus saillants de votre carrière et de votre personnalité.

Votre vocation de magistrat est née précocement en 1987, alors que vous étiez encore collégien, lors d'un stage de découverte où votre rencontre avec la justice au moment où que se déroule le procès Barbie sera décisive.

Vous avez poursuivi vos études de droit à l'Université Jean MOULIN de Lyon avant d'être admis, en 1995, à l'âge de 23 ans, au premier concours d'accès à l'Ecole Nationale de la Magistrature que vous intégrerez au sein de la promotion 1997 après un service militaire de 10 mois.

*Dès le début de votre carrière de magistrat qui a commencé en 1999 en qualité de juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Draguignan, votre sens des responsabilités et votre charisme ont été remarqués, tout comme votre engagement pour la modernisation de la justice et votre capacité à représenter vos collègues et l'institution judiciaire.*

Au cours de cette affectation qui durera 9 ans, vous avez notamment été élu président de l'association nationale des juges de l'application des peines et désigné en qualité de membre du comité d'orientation restreint de la loi pénitentiaire de la commission d'analyse et de suivi de la récidive.

Pleinement impliqué dans vos premières fonctions, vous dévoilez déjà votre esprit créatif et d'innovation en proposant par exemple de faire travailler les détenus au débroussaillage pour lutter contre les incendies récurrents du Var, mais aussi et surtout en créant « Juste-peine », une liste de discussion professionnelle regroupant près de 900 magistrats français et étrangers à une époque où de telles listes de discussion sont encore peu répandues.

Ces qualités conduiront le Conseil de supérieur de la magistrature à proposer de vous nommer, dès votre second poste en 2008, en qualité de président de juridiction.

*Premier essai transformé !* puisque, « *main de fer dans un gant de velour* », alors que dans d'autres régions, la mise en œuvre de la carte judiciaire se fait dans la douleur, vous allez supprimer dans la concertation et le dialogue, les tribunaux d'Avranches et de Saint Lô et hisser celui de Coutances dont vous êtes le président, au rang de Tribunal départemental.

Votre avenir professionnel est ainsi tracé, et cette identité de président sera désormais la vôtre !

Vous allez ensuite renouveler l'expérience à Angoulême, Grasse puis Lyon.

Au cours de ces affectations successives, vous aurez à cœur, selon votre expression, de « *maintenir la justice comme un maillon fort de l'Etat de droit* ».

Chacun de ces Tribunaux a conservé l'emprunte durable d'un président ne craignant pas de se retrousser les manches et sachant convaincre et fédérer ses équipes même au-delà des frontières de sa propre juridiction.

C'est ainsi que très naturellement, vous apporterez votre contribution à la création des chambres détachés et à la réorganisation des groupes de juridictions et que vous impulserez la mise en place de jumelages avec des juridictions homologues d'autres pays de l'Union européenne.

A 51 ans et après 25 ans de carrière, vous faites donc aujourd'hui partie des « Serial présidents », dont le nom résonne comme une référence en matière d'administration de la justice et de savoir-faire managérial.

Très tôt dans votre carrière, ces qualités ont été repérées.

Ainsi, dès 2009, alors qu'à seulement 36 ans vous exercez depuis un an les fonctions de Président du Tribunal de Grande Instance de Coutances, vous faites déjà partie des intervenants réguliers pour dispenser à l'Ecole Nationale de la Magistrature, les enseignements relatifs à l'administration de la justice.

Cette implication dans la pédagogie, déjà expérimentée en qualité de chargé d'enseignement en droit pénal à la faculté de droit de Lyon depuis 2003, et votre expertise désormais avérée en matière d'administration de la justice, vous conduiront tout naturellement à prendre de 2014 à 2015 la direction de l'Ecole Nationale des greffes.

« **Humilité, écoute, disponibilité et courage** », ces valeurs que vous dévoiliez déjà comme étant les vôtres dans votre discours d'installation en qualité de Président du Tribunal de grande instance d'Angoulême en 2011, sont restées votre feuille de route.

J'en veux pour preuve un exemple récent d'humilité et de courage lorsque dans un discours commun avec le procureur Nicolas Jacquet, à l'occasion de la rentrée du Tribunal judiciaire de Lyon de janvier 2023, vous avez osé assumer une conception originale de la dyarchie pour affirmer ensemble que « *rendre la justice ce n'est pas seulement rendre des décisions à la chaîne* » et annoncer, au vu des difficultés d'effectifs de la juridiction, la suppression de 28 audiences et la création d'un comité des usagers, démontrant par votre empathie tant à l'égard de vos équipes que des justiciables, votre sens de l'écoute et de votre disponibilité.

A Coutances, lors de votre première expérience de président, on vous désignait déjà comme un « *bâtitteur* » en référence à votre rôle dans la mise en œuvre de la réforme de la carte judiciaire.

Il est vrai qu'ayant couru plusieurs marathons, vous n'êtes pas de ceux qui hésitent à se lancer dans la course par crainte d'un caillou dans la chaussure ou qui s'arrêtent dès qu'ils en ont un. Vous savez au contraire qu'au-delà de l'effort fût-il douloureux des premiers kilomètres, l'aérobic du devoir accompli est une source de satisfaction inestimable.

Monsieur le Premier Président,

Vous vous nommez donc Michael JANAS,

Vous êtes né à Alès, le 16 septembre 1972,

Et vous comparez aujourd'hui devant cette Cour pour avoir à LYON, entre le 31 août 2020 et le 31 décembre 2023, en tous cas sur le territoire national et depuis temps n'emportant pas prescription, exercé avec une autorité naturelle et d'éminentes qualités humaines, les fonctions de Président du Tribunal judiciaire, et ce, en état de récidive légale pour avoir dans les mêmes circonstances, exercé les mêmes fonctions à Coutances de février 2008 à novembre 2011, à Angoulême de décembre 2011 à août 2014 et à Grasse de décembre 2015 à août 2020.

La sentence encourue au vu de la qualification de renvoi étant votre « *adoubement* » par le Conseil Supérieur de la Magistrature pour être nommé en qualité de Premier Président de la Cour d'appel de BASSE-TERRE et ce pour une durée encore indéterminée n'excédant pas 7 ans, mais que nous espérons tous suffisamment longue pour vous permettre d'insuffler l'esprit d'innovation et de modernité dont vous avez toujours fait preuve au cours de vos précédentes affectations.

Nul doute que la richesse de votre expérience, acquise au travers de votre parcours professionnel, vos qualités reconnues d'administrateur, ainsi que votre parfaite connaissance de l'institution judiciaire, vous désignaient naturellement pour, avec les magistrats et fonctionnaires de la cour, dont la collaboration confiante et dévouée vous est acquise, affronter et surmonter les difficultés et turbulences qui pourraient se présenter et participer à faire rayonner la Cour d'appel de Basse-Terre comme vous avez précédemment fait rayonner les tribunaux de Coutances, Angoulême, Grasse et Lyon.

Monsieur le premier président, au nom des magistrats et fonctionnaires de cette cour je vous souhaite la bienvenue !